

Yves SAULNIER  
1, Fressoneix  
87320 VAL D'OIRE ET GARTEMPE.

le 15 février 2022

☎ 05 55 60 06 65 ou 06 83 12 85 27.

à

Adresse électronique : [yvessaulnier@wanadoo.fr](mailto:yvessaulnier@wanadoo.fr)

Réf : C:/COURRIER\SAULNIER\PS 178-A 147-CNDP-27-01-22

Madame Sylvie HAUDEBOURG  
Garante  
CNDP  
244 boulevard Saint Germain  
75007 PARIS

Objet : Autoroute A 147.

**Madame la Garante,**

Il y a maintenant plus d'un demi-siècle que les territoires et les populations situés entre LIMOGES et POITIERS attendent une liaison autoroutière entre les deux villes, anciennes capitales régionales du LIMOUSIN et du POITOU-CHARENTES.

Cette liaison était comprise dans un schéma directeur publié par la Direction des routes au Ministère de l'Équipement dans les années 1970. Ce document prévoyait une liaison rapide entre BREST et CLERMONT FERRAND.

Dans le même temps, le vice-président de la Commission Européenne Sicco MANSCHOLT, chargé de l'agriculture, prévoyait une forêt de résineux entre les deux sous-préfectures BELLAC et MONTMORILLON.

Ce second projet prenait déjà en compte le dépérissement économique de ces territoires où l'activité économique essentielle l'agriculture était déjà à la peine.

Ces difficultés économiques de l'activité agricole sont reconnues dans l'expression du contexte du projet, en particulier la diminution des surfaces agricoles cumulées avec une diminution du nombre d'exploitations et la problématique de la succession des exploitants.

Je veux seulement donner un seul exemple, sur la commune déléguée de BUSSIÈRE POITEVINE, où les « vrais » exploitants agricoles se comptent sur les doigts d'une main et de plus ils sont prêts de la retraite.

L'affaiblissement continu de l'activité agricole depuis 1945 n'est pas compensé par des activités nouvelles, mêmes des activités industrielles créées par des entrepreneurs locaux ont pratiquement disparues. Ce fut le cas des établissements RANGER à MONTMORILLON. Cette entreprise a compté jusqu'à 1100 salariés.

Cette situation économique est due en partie à un enclavement prononcé des trois sous-préfectures BELLAC (87) CONFOLENS (16) MONTMORILLON (86).

**L'effacement du désenclavement routier passe par une autoroute véritable reliant LIMOGES et POITIERS. Ces deux agglomérations de 210 000 et 190 000 et les territoires autour, soit 823 320 ha, méritent une vraie liaison autoroutière.**

Avant de motiver la nécessité de l'autoroute, il me paraît indispensable de mettre en évidence certains aspects techniques qui me paraissent discutables.

Commençons par le projet autoroutier concédé.

En premier lieu évoquons les échangeurs.

A commencer par celui de LUSSAC LES CHATEAUX, il me semble qu'il doit desservir MONTMORILLON. J'espère que les montmorillonais ont perçu ce manque.

Continuons par les trois échangeurs prévus à BELLAC. Ces futurs équipements donnent à cette ville le rôle actuel de nœud routier qu'il n'a pas et qu'il n'aura pas dans un futur proche ou à moyen terme.

Je me suis entretenu à ce sujet avec un représentant de la DREAL le 26/01/22 à BUSSIÈRE POITEVINE.

A mon sens, J'ai expliqué à ce fonctionnaire que ces trois échangeurs n'étaient justifiés.

L'illusion que BELLAC est sur l'axe CENTRE-EUROPE-ATLANTIQUE ne doit pas être entretenue comme il l'a été depuis plus de 30 ans.

La vérité et la réalité sont telles que cet axe transversal passe par LIMOGES via ANGOULEME, CHASSENEUIL, CHABANAIS et SAINT JUNIEN.

Le projet de mise à 2 x 2 voies de la N 520 (ex D 2000 et contournement nord de LIMOGES) prévu par le contrat de plan Etat-Région confirme cet itinéraire.

Enfin comment expliquer que la ville de BELLAC dont la population est actuellement de 3599 habitants (Diminution de 31,31 % depuis 1968) nécessite trois échangeurs alors que la ville de BRIVE (19- A 20), 46 216 habitants a le même nombre dont le croisement avec A 89 et celle de CARCASSONNE (11-A 61), 45 207 a deux échangeurs ?

Il est vrai que la réalité de la circulation routière actuelle à BELLAC est surprenante et pas toujours conforme à la réalité juridique.

La circulation est autorisée pour les poids-lourds (+ 19 T) dans le sens CONFOLENS (16) MEZIERES SUR ISSOIRE (87-D 941) mais interdite dans le sens inverse. Cette interdiction n'est pas respectée, à l'évidence tolérée.

Dans les faits tous les poids-lourds de plus de 19 T en provenance de GUERET, s'ils respectent la réglementation pour se rendre à ANGOULEME n'ont pas d'autres solutions que passer par POITIERS à moins d'emprunter des voies départementales non-adaptées puisque la D 675 (SAINT JUNIEN) est aussi limitée à 19 T.

En conclusion, la création de trois échangeurs à BELLAC dans le projet autoroutier ne paraît pas justifier.

Ce qui me paraît aussi injustifié pour toutes les propositions de solutions présentées est le choix des viaducs à 2 x 1 voies. La justification de la diminution du coût ne me paraît pas significative, soit 40 M € pour une dépense totale de 1 MILLIARD, soit en 4 %. Je reviendrai sur ce choix.

Le projet alternatif :

- il reprend le principe retenu pour les viaducs qui de la même façon ne paraît pas judicieux.
- il augmente d'une façon inconsidérée le temps de parcours (61 %).
- ne règle pas la traversée des zones habitées entre BELLAC et LUSSAC LES CHATEAUX.
- névoque pas les besoins des mobilités locales avec un trafic qui aura quand même tendance à augmenter.
- La sécurité ne sera pas améliorée sur un tronçon déjà très accidentogène.

Les comptages effectués à NIEUL et à LUSSAC LES CHATEAUX auraient pu être complétés par des mesures faites entre SAINT BONNET DE BELLAC et LUSSAC LES CHATEAUX.

Il convient de prendre en compte le trafic sur la D 942 dans les deux sens (BUSSIÈRE POITEVINE-LE DORAT-MAGNAC LAVAL). Le projet autoroutier prend en compte cette situation avec un échangeur.

**Pour toutes les raisons déjà évoquées ce projet alternatif ne me paraît opportun.**

**Oui, une vraie autoroute pour des raisons :**

- **sécuritaires**
- **économiques.**
- **sociales.**
- **d'équité.**

La circulation autoroutière offre une sécurité bien supérieure à celle offerte sur le réseau traditionnel, les études et statistiques connues en sont la preuve.

Si le projet alternatif à la liaison autoroutière est retenu, sur presque 40 kms, la RN 147 va recevoir des trafics différents et sans doute en croissance par rapport à celui existant. Il y aura inévitablement conflit entre celui de transit et le domestique. Cette situation paraît inéluctable.

Pour avoir vécu depuis 1955 à BUSSIÈRE POITEVINE ou BELLAC, j'ai pu constater que sur le tronçon déjà cité, il y a eu un nombre important d'accidents mortels. Le dernier constaté dans le sens POITIERS-LIMOGES a fait quatre victimes. Il semble qu'il ait été provoqué par un gros gibier (un sanglier).

Ce genre de cause est moindre sur une autoroute qui est protégée, ce n'est pas le cas sur une RN.

En conclusion, si la sécurité de la circulation est meilleure sur un axe de désenclavement, ce dernier sera amélioré.

**Oui, le désenclavement des territoires situés entre POITIERS et LIMOGES est une priorité absolue.**

Seul un véritable projet autoroutier peut répondre à cet impératif. Si le terme désenclavement ne me paraît pas mis en avant d'une manière suffisante, il me semble pourtant primordial compte tenu de l'urgence à ouvrir ces territoires.

Cette priorité est en partie prise en compte par la solution autoroutière puisque la durée de réalisation est réduite de 5 ans par rapport au projet CPER.

Ce véritable désenclavement sera le moteur :

- de l'installation de nouvelles activités sur les territoires desservis.
- l'amélioration de l'accès routier à LIMOGES et à POITIERS facilitera l'installation d'actifs urbains recherchant des lieux de vie moins urbanisés.

- le meilleur accès routier peut aussi s'appliquer aux actifs pratiquant le télé-travail et aux exploitants (es) agricoles. Il est rare qu'un conjoint d'un (e) exploitant (e) agricole travaille aussi sur la même unité de production. La nécessité d'un second emploi est impératif, cet emploi est souvent à la zone urbanisée la plus proche.

A l'évidence le « projet autoroutier » remis à niveau comme expliqué ci-dessus entrainera des mouvements de populations vers les territoires en dépressions démographique et économique.

Il est probable que des populations plus éloignées de ces territoires désenclavés seront candidates à des installations déjà décrites. Ce seront essentiellement des travailleurs à distance ou des résidents secondaires.

Une autoroute de POITIERS-LIMOGES mettra BUSSIERE POITEVINE à moins de 4 heures de PARIS aussi bien par l'A 10 ou l'A 20.

Actuellement 60 % des actifs de l'Ile de France sont prêts à quitter leur région pour des villes ou territoires ruraux sous réserves de trouver un emploi.

Pour justifier cette dernière approche je souhaite citer :

- l'AUNIS qui avec l'arrivée du TGV à POITIERS et à LA ROCHELLE, a connu ce dernier phénomène il y a une dizaine d'années.

- la commune de SAINT AMAND MAGNAZEIX, très proche de l'échangeur A 20/RN 145 a vu depuis quelques mois tous ses maisons à vendre trouver un acquéreur, originaire en majorité d'Ile de France.

Les arrivées probables de populations ne peuvent que favoriser le développement mécanique de l'activité économique

LIMOGES et POITIERS sont les seules agglomérations de plus de 100 000 habitants, distantes de 120 kms, sur le territoire national, non reliées par une voie expresse.

Le contenu de ce projet à minima a un caractère vexatoire pour une économie injustifiée.

Une copie du courrier que je viens d'adresser au Ministre des transports est jointe à la présente.

Je souhaite, **Madame la Garante**, que vous puissiez mettre en évidence et valoriser les éléments développés et soyez assurée de mes sentiments très respectueux.

PJ : 1.

TRANSMIS CE JOUR A L'ADRESSE INTERNET : [sylvie.haudebourg@garant-cndp.fr](mailto:sylvie.haudebourg@garant-cndp.fr)

Yves SAULNIER  
1, Fressoneix  
87320 VAL D'OIRE ET GARTEMPE.

le 15 février 2022

☎ 05 55 60 06 65 ou 06 83 12 85 27.

à

Adresse électronique : [yvessaulnier@wanadoo.fr](mailto:yvessaulnier@wanadoo.fr)

Réf : C:/COURRIER\SAULNIER\PS 176-A 147-23-01-22.

Monsieur Jean Baptiste DJEBBARI  
Cabinet  
Ministre des Transports  
246 boulevard Saint Germain  
75007 PARIS

**Monsieur le Ministre,**

J'habite la commune de VAL D'OIRE ET GARTEMPE, regroupant celles anciennes de BUSSIÈRE POITEVINE, DARNAC, SAINT BARBANT et THIAT. Son siège, situé à BUSSIÈRE POITEVINE sur la RN 147 à mi-chemin (60 kms) de LIMOGES et POITIERS.

Je souhaite attirer votre attention sur deux aspects de ce projet qui me semblent très handicapant.

Ce projet prévu pour 2035 (Pour le projet alternatif) me paraît trop long compte tenu l'urgence. Oui la population et en particulier les acteurs économiques attendent avec impatience sa réalisation prévue par la direction des routes du Ministère de l'Équipement dans les années 1960 (Liaison BREST-NANTES-POITIERS-LIMOGES-CLERMONT FERRAND).

Ce projet présente un aspect technique surprenant qui à ma connaissance n'existe nulle part sur le réseau autoroutier national.

En effet, il est prévu que les 11 viaducs seront à 2 x 1 voie. La recherche d'économies motive cette solution discriminante voir humiliante pour les populations et les territoires. Comment vous allez expliquer et justifier cette solution ?

Les économies avancées de l'ordre de 40 Million pour un projet total d'un Milliard, soit en pourcentage 4 %. Pour une telle opération est-il réaliste de faire cette coupe budgétaire.

En maintenant un tel élément dans ce projet vous condamnez l'espoir d'un grand axe autoroutier reliant le grand ouest de notre pays avec le centre-europe. Le désenclavement vers l'est de la façade ouest me paraît essentiel pour son développement social et économique.

Ces 11 viaducs vont augmenter l'insécurité et le temps de parcours entre les deux villes.

La justification de l'urgence est motivée par la dépopulation et bien sûr le dépeuplement économique. Le premier constat est une conséquence du second.

Ma commune a perdu entre 1968 et 2015 35% de sa population et pour BELLAC (Sous-préfecture) 31,31% avec un vieillissement conséquent pour toutes les deux.

En 2020, le revenu fiscal par foyer est inférieur :

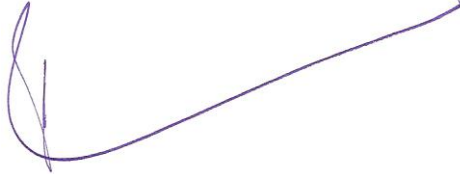
- de 68,23 % pour VAL D'OIRE ET GARTEMPE,
- de 53,07 % pour BELLAC,

rapporté à celui constaté nationalement.

Il est facile de constater que dans des territoires où la démographie baisse, la population vieillissante pauvre va encore être discriminée par une augmentation d'une participation financière des collectivités locales plus importante que pour projets semblables.

Je souhaite vivement que vous pussiez prendre compte mes observations pour le bien des populations et des territoires dont vous avez été l'élu.

Je vous prie d'accepter, **Monsieur le Ministre**, mes sentiments très respectueux.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping curve that starts with a small loop on the left and extends towards the right.

PJ : la copie de ma contribution à la concertation.

TRANSMIS PAR INTERNET CE JOUR A L'ADRESSE [secretariat.djebbari@transport.gouv.fr](mailto:secretariat.djebbari@transport.gouv.fr)